

LUTTE CONTRE LES TOXICOMANIES ET LES CONDUITES DEVIANTES

POLITIQUE DE PREVENTION DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

R.L.R. : 552-4

CIRCULAIRE N° 85-118 DU 26 MARS 1985

(Education nationale : bureau D.A.GEN 5)

Texte adressé aux recteurs.

La politique du ministère de l'Education nationale en matière de prévention des toxicomanies et des conduites déviantes a été définie dans la circulaire n° 83-287 du 27 juillet 1983.

Cette politique doit être poursuivie énergiquement. La présente circulaire précise, à la lumière de la réunion l'an dernier des responsables académiques, la mission des médiateurs et des équipes-relais, dans le cadre d'une programmation établie en liaison avec les missions académiques à la formation des personnels et les centres associés de formation administrative.

1 - LES MEDIATEURS ET LEURS FORMATEURS

Les médiateurs, dont le rôle d'impulsion, de coordination et d'évaluation a été défini dans la circulaire précitée, mènent leur action en équipe, sous votre responsabilité. Ils sont chargés de l'ensemble des problèmes de conduites déviantes et de leur prévention.

Choisis parmi vos proches collaborateurs (inspecteurs d'académie, responsables "vie scolaire", inspecteurs pédagogiques régionaux, conseillers médicaux et techniques) en raison de la mission de responsabilité qui leur est confiée, ils ont la charge de coordonner l'actions de vos services.

Etant donné leur rôle déterminant, je vous demande de porter une attention particulière à leur formation.

L'an dernier, la majeure partie des académies a effectivement mis sur pied des actions de formation de médiateurs. Il importe de poursuivre et de perfectionner ces actions, de compléter l'information et les connaissances de base des formateurs afin qu'ils acquièrent une meilleure compréhension des problèmes des jeunes.

De plus, les formateurs doivent être en mesure, à l'issue de leur formation, d'encadrer, animer et soutenir les adultes-relais dans le choix desquels ils interviennent, avec les chefs d'établissements ; de coordonner les actions de terrain menées par les équipes-relais ; de déterminer à temps les décisions et actions qui s'imposent ; d'évaluer l'impact et l'efficacité des entreprises qu'ils coordonnent, comme la situation d'ensemble sur le terrain.

2 - LES EQUIPES RELAIS

Le terme d'adulte-relais jusqu'alors employé a quelque fois été mal compris ; ils complètent l'équipe pédagogique, à moins qu'ils n'en fassent déjà partie, mais ne se substituent pas à elle, pour assumer un dialogue avec les enfants et les adolescents en difficulté.

Il y a lieu de choisir pour cette mission des personnes qui, par leurs qualités de contact, soient en mesure de répondre à la demande des jeunes, de façon à ce que les relations jeunes-adultes s'instaurent dans la confiance au sein de l'établissement. Mais leur rôle est tout autant de démultiplier leur action auprès de leurs collègues.

Ainsi, pour ne pas risquer de focaliser sur une ou deux personnes tous les problèmes de drogue et de violence de l'établissement, il est apparu préférable de substituer à la notion d'adultes-relais celle d'équipes-relais, qui répond mieux à l'objectif poursuivi et qui permet, dans le cadre des actions à mener, un travail en commun.

La formation de ces équipes doit leur permettre de transmettre aux personnels, parfois moins spontanément prêts à répondre à la demande des jeunes, aide et conseils ainsi qu'un savoir-faire dans l'écoute, la communication, la compréhension. Il ne s'agit pas pour l'enseignant de prendre en charge les problèmes que peut rencontrer chacun de ses élèves, mais de ne pas se sentir "désécurisé" par la demande d'un élève en difficulté qui vient le trouver et de mieux faire face à la situation.

Faciliter le travail d'équipe est certainement la meilleure façon de renforcer la communauté éducative et de résoudre bien des problèmes de communication et de relations entre adultes et jeunes. Dans cette perspective, il est indispensable de favoriser la création ou le renouvellement de lieux de rencontres et d'échanges, comme par exemple les clubs "rencontre, Vie et Santé".

Les médiateurs, en collaboration avec les chefs d'établissements, apportent beaucoup de soin à la désignation des personnes, parmi les volontaires, qui constitueront les équipes-relais.

Ces actions de formation peuvent être complétées par des journées d'information pour tous les personnels et, le cas échéant, les représentants des parents et des élèves aux conseils d'établissements.

3 - UNE PREVENTION GENERALE

Ce dispositif s'inscrit dans une politique générale de prévention des conduites déviantes, qui n'isole pas les toxicomanies des autres conduites déviantes et difficultés des adolescents. Une plus grande coordination doit s'instaurer au niveau départemental avec les différentes instances concernées : services de police, de la justice, direction des Affaires sanitaires et sociales, commissions pour le développement social des quartiers, organismes de lutte contre l'alcoolisme.

En ce domaine, une bonne coordination implique une maîtrise rapide de l'information locale indispensable en cas de problème ponctuel grave, comme pour la réalisation d'actions de prévention concertées.

4 - LE TRAIN-FORUM

Ces préoccupations seront présentées dans les thèmes du train-forum qui vous a été annoncé par lettre circulaire du 3 décembre 1984. Le médiateur placé auprès de vous pourra utilement tirer parti du passage du train pour susciter les manifestations et informations que vous jugerez appropriées.

.../...

5 - EVALUATION

La prochaine session nationale des responsables académiques se tiendra à PARIS les 4, 5 et 8 juin 1985. Elle aura pour principal objectif l'évaluation précise de la situation vécue sur le terrain et de l'impact des actions préparées.

En conséquence et en complément de l'enquête qui vous a été commandée dernièrement pour l'année 1983-1984, je vous serai obligé de me faire parvenir sous le timbre du bureau D.A.GEN 5 C. avant le 30 avril 1985, un état des actions engagées en 1984-1985 pour faire face aux problèmes de déviance dans les établissements scolaires de votre académie, à l'aide des fiches techniques qui vous seront envoyées par pli séparé.

Le ministre de l'Education nationale,

J.P. CHEVENEMENT.